



Dampierre-les-Bois

Info Express

www.dampierrelesbois.fr

N° 261 - MAI 2022

Édito

Le retour de la convivialité

A noter

Aide pour les Centres de Loisirs

La commune apporte une aide aux familles pour l'inscription des enfants à un Centre de Loisirs en juillet et août sur le Doubs ou le Territoire de Belfort.

Cette aide s'élève à 6 € par jour pour une journée entière et 3 € pour une demi-journée, avec un maximum de 20 jours par enfant (de 4 à 14 ans).

Important : avant l'inscription, demander une attestation au Secrétariat de Mairie sur présentation du livret de famille.

Le 1^{er} mai dernier, nous avons retrouvé une journée de notre vie d'avant la pandémie avec l'organisation de la traditionnelle Brocante du Comité des Fêtes qui avait été annulée deux années de suite. Exposants, chineurs ou promeneurs du dimanche, tous avaient besoin de retrouver ces moments de rencontre et de convivialité.

La cérémonie du 8 mai, réhaussée par la présence de nombreux enfants, a eu une signification toute particulière cette année en raison d'un contexte international tourmenté. Encore plus que d'habitude, la guerre en Ukraine

nous fait prendre conscience combien la paix et la liberté sont des biens précieux.

Quelques jours auparavant, la Présidente des anciens combattants républicains a été décorée de la médaille de l'ordre national du Mérite pour son engagement au sein du monde associatif et municipal de la commune.

J'adresse toutes mes félicitations à Mme Anne-Marie Gamba, l'heureuse récipiendaire.

Le Maire,
Marc TIROLE

Actualité

Les brioches du cœur



L'équipe des bénévoles ayant participé à la distribution des brioches dans les foyers dampierrois.

Une douzaine de personnes ont participé à l'opération brioches au profit de l'ADAPEI au début du mois d'avril. Evelyne Pisani, adjointe au Maire, avait préparé cette journée pour laquelle les bénévoles se sont retrouvés au petit matin à la salle de musique. Par groupes de deux, ils sont ensuite passés dans tous les foyers dampierrois pour proposer les brioches. En fin d'opération, les comptes étaient largement positifs puisque sur les 320 brioches disponibles, 299 ont été vendues pour une somme de 2.530,62 €, soit le deuxième meilleur résultat depuis près de quinze ans. Lors de la dernière opération brioches, en 2019, une somme de 2.188,77 € avait été recueillie. Merci donc pour la générosité dont vous avez fait preuve.

Info
Express



Directeur de la publication : Marc TIROLE - Responsable de la rédaction : Daniel LEHMANN
Rédaction et conception : ALINEA DAMPIERRE-LES-BOIS - 06.80.85.78.66
MAIRIE - Tél : 03.81.93.01.18

Ouverture lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, mardi de 14h à 17h30.



Bien dans la tradition

Après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire, la Brocante du 1^{er} mai a fait son retour. Et on peut dire que la journée a été réussie puisque les conditions météo favorables ont largement contribué au succès de la journée. Une centaine d'exposants, rassemblés sur la place de la Salle des Fêtes et ses alentours, ont installé leurs stands au petit matin et un public nombreux a défilé tout au long de la journée. Les musiciens de la Batterie-Fanfare l'Espérance, renforcés pour la circonstance par leurs homologues de La Vigilante d'Audincourt, sont venus jouer quelques notes de musique dans la matinée. Certains visiteurs ont prolongé leur plaisir au stand de restauration proposé par le Comité des Fêtes où 125 kg de frites, 200 merguez, 150 chipolatas et une cinquantaine de saucisses de Montbéliard ont été écoulées.



Une reconnaissance unanime

Le 29 avril à la Salle des Fêtes, Anne-Marie Gamba a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre national du Mérite. La récompense pour un long engagement au service des autres. Même si elle affiche 45 années d'engagement bénévole, Anne-Marie Gamba n'est pas du genre à se mettre en avant. Cela dit, elle a reçu l'hommage qu'elle méritait pour cette vie qu'elle a consacrée à la société. Pierre Guedin, Président du comité départemental de l'ordre national du Mérite, son Vice-Président Eric Marcot et le Maire de Dampierre Marc Tirole ont tour à tour égrené les différentes étapes de la vie hors du commun de Mme Gamba, devenue veuve dès l'âge de 28 ans avec deux enfants, Olivier (4 ans) et Christine (16 mois). Elle a d'abord montré ses qualités de battante, surmontant avec force cette épreuve pour terminer la maison familiale alors en construction et élever ses enfants tout en menant une belle carrière professionnelle. D'abord aide-comptable chez Japy, elle entra ensuite chez Peugeot où elle resta jusqu'à sa retraite en 1988, terminant au service assurant la gestion des frais de déplacements. En parallèle, dès 1978, elle avait entamé un engagement bénévole, d'abord à la section couture

du Foyer des Jeunes (elle avait obtenu un brevet industriel de couture lors de ses études), puis au sein du Conseil municipal de Dampierre. Conseillère de 1983 à 2001, elle devint adjointe au Maire entre 2001 et 2008, plus particulièrement en charge des personnes âgées. Anne-Marie Gamba fut encore impliquée dans différentes actions, notamment l'opération brioches qu'elle a organisée durant de longues années : « Je suis plutôt liante, confit-elle, j'aime la vie associative et le service aux autres, c'est mon caractère ! D'une manière générale, je cherche le monde et je suis toujours prête à donner un coup de main... » A 84 ans, elle est toujours aussi active, elle n'a pas une minute à elle, la randonnée pédestre et le yoga étant d'autres passions faisant partie son quotidien. Anne-Marie Gamba espère bien poursuivre ses actions : elle est Présidente de la section locale des



Le Maire Marc Tirole a participé à cet hommage rendu à Anne-Marie Gamba.

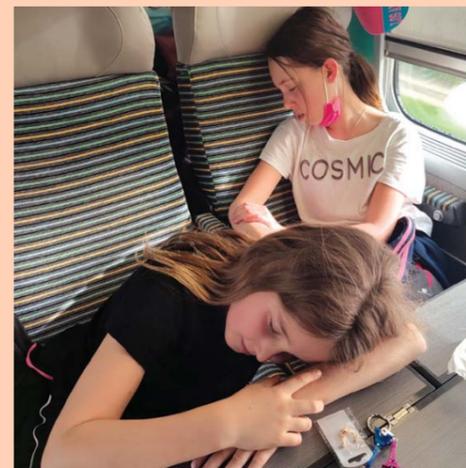
anciens combattants, trésorière du Foyer des Jeunes et rend régulièrement visite à plusieurs personnes âgées. Cette distinction ne marque donc pas un aboutissement pour Mme Gamba, elle continuera d'œuvrer pour le bien des autres, en toute discrétion.

Deux jours inoubliables à Paris pour les CM2



Une photo de groupe devant l'Arc de Triomphe, monument emblématique parisien.

Vingt élèves de la classe de CM2 de Nathalie Strubel, ainsi que trois parents d'élèves, ont passé deux jours à Paris les 11 et 12 avril derniers. Après un voyage en TGV, les enfants ont pu découvrir la capitale et, pour la plupart d'entre eux, c'était même une première ! Après avoir posé leurs affaires à l'auberge de jeunesse qui les hébergeait dans le quartier du Marais, ils ont enchaîné les visites et visité quelques-uns des endroits emblématiques de Paris, la Tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, la Mairie de Paris, le Musée des Arts et Métiers ou encore le Louvre. Au Musée d'Orsay, Mme Strubel avait préparé pour ses élèves une « chasse aux tableaux » avec un questionnaire à remplir. Ce voyage a été une belle réussite et s'est déroulé en toute sécurité, chaque adulte ayant la responsabilité d'un groupe de cinq élèves. Et si les enfants sont revenus un peu fatigués par les heures de marche, ils avaient aussi la tête pleine de souvenirs !



Marché des Potiers

Samedi 28 mai de 11h30 à 18h
et dimanche 29 mai de 10h à 18h
à la Salle des Fêtes

La 3^{ème} édition du Marché des Potiers vous permettra d'apprécier les différentes réalisations des membres de l'atelier poterie et d'exposants venus de toute la région.

Journée pêche

Lundi 6 juin de 8h à 17h
Salle des Fêtes de Badevel

La société de pêche de Badevel/Dampierre organise cette journée pêche ouverte à tous, avec tout le matériel de pêche à disposition. Tarif : 3 € la truite. Restauration avec un menu à 17 € comprenant : entrée, jambon à la braise et sa garniture, fromage, salade, dessert, et café. En complément, restauration rapide avec frites/merguez/saucisse blanche à 7 €. Buvette ouverte de 7h30 à 17h et tombola au cours de la journée. **Réservations pour les repas : Hermann Kuenzi (07.69.00.32.66), Jean-Claude Cornuot (09.81.42.52.81) ou Francis Pihet (06.06.59.49.27).**

Expo d'arts plastiques

Samedi 25 juin de 13 à 19h
et dimanche 26 juin de 10h à 17h30
à la Salle des Fêtes

La section arts plastiques du Foyer des Jeunes présentera une partie son travail à l'occasion de cette exposition.

La Fanfare dans les quartiers



Les musiciens de la Batterie-Fanfare vont reprendre leurs concerts de quartiers selon le calendrier suivant :

jeudi 9 juin (Coteaux et Rougeole),
jeudi 16 juin (Carrière), jeudi 23 juin
(Minerais et Guillemaille), jeudi 29
juin (centre).
(Concerts annulés en cas de pluie).

Pas de Fête de la Musique cette année

N'étant pas parvenu à trouver des musiciens disponibles, le Comité des Fêtes a dû se résoudre à ne pas organiser de manifestation cette année dans le cadre de la Fête de la Musique.

Le souvenir du 8 mai

La cérémonie commémorative du 8 mai s'est déroulée en présence d'une nombreuse assemblée, avec notamment les enfants des écoles. Depuis la place de la Salle des Fêtes, précédé des musiciens de la Batterie-Fanfare l'Espérance, le cortège a rejoint le Monument aux Morts. Après le dépôt de gerbe effectué par le Maire Marc Tirole et Anne-Marie Gamba, Présidente des anciens combattants, les enfants de la classe de Mme Strubel ont interprété la Marseillaise. M. Tirole a ensuite prononcé son allocution puis les enfants ont donné lecture du message de l'Union française des associations de combattants et de victimes de guerre.



Le dépôt de gerbe.

Au terme de la cérémonie, l'assemblée s'est rendue dans la cour de l'école où les élèves de Nathalie Strubel ont interprété plusieurs chants.



Les écoliers ont interprété la Marseillaise devant le Monument aux Morts.

Nuisances sonores : les règles à respecter

Nous vous rappelons que, pour garantir la tranquillité de votre voisinage, l'utilisation d'appareils à moteur thermique ou électrique pour le jardinage ou le bricolage est **règlementée**, en particulier les jours de repos (week-ends et jours fériés).

Ainsi, l'utilisation d'appareils tels que tondeuses, taille-haies, perceuses, ... est autorisée uniquement :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h30, le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Pour les animaux aussi !

Les nuisances sonores ne proviennent pas uniquement du matériel d'outillage : ainsi, il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller à ce que leur(s) compagnon(s), notamment les chiens, ne dérangent pas le voisinage par leurs cris intempestifs ou répétés.